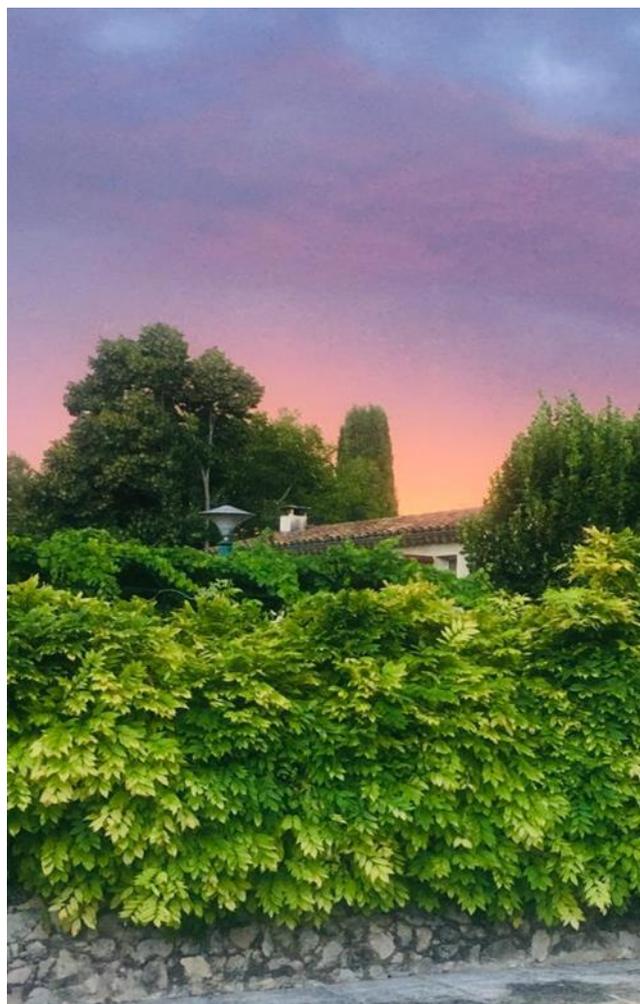


L'ÉCHO DE SAINT MARTIN

JUIN 2022

« L'aquarelle du ciel » - © Marjorie SOUQUET



Le mot du Maire

Chères Saint-Martinoises, Chers Saint-Martinois,

Le printemps s'achève, l'été arrive, avec quelques semaines d'avance. Vous vous en êtes certainement aperçus, notre déficit en eau est important. Je sais que chacun de vous a à l'esprit la nécessité de préserver cette ressource si précieuse. Vous trouverez dans ce numéro quelques conseils pratiques à mettre en œuvre pour les réaliser des économies d'eau. Ces conditions climatiques nous rendent encore plus sensibles au risque incendie, je vous demande donc la plus grande vigilance sur ce point, notamment en respectant strictement les réglementations sur l'accès aux massifs et l'emploi du feu.

Afin de vous préparer une agréable saison estivale sur la commune, les équipes, agents et élus ont travaillé d'arrache-pied. Au centre de loisirs, les enfants pourront profiter de trois semaines d'activités riches en animations. Trois thématiques seront abordées : la poterie, la nourriture « du champ à l'assiette » et la musique, sans oublier les traditionnelles sorties à la piscine.

Vous allez également découvrir dans ce numéro le programme qui vous sera proposé pour la saison culturelle 2022. A nouveau, nous avons eu à cœur de proposer aux Saint-Martinois, habitants ou de passage, une programmation variée et suivie tout au long de l'été. Théâtre, lectures, cinéma, musique, événements festifs... il y en aura pour tous les goûts. Ayant toujours à cœur de faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre, outre les manifestations gratuites, la municipalité a souhaité mettre en place un « Sésame culturel » qui vous permettra d'accéder à l'ensemble des manifestations à tarif réduit. Cet été, à Saint Martin nous aurons également l'occasion de nous retrouver autour des traditionnels rendez-vous proposés par nos associations, que je remercie de nouveau pour leur implication. Nous ne le dirons jamais assez, le travail associatif est essentiel à l'animation et à la vie de la commune.

Je vous souhaite un très bel été, plein de partages, de joies et de convivialité.

Madame le Maire
Charlotte CARBONNEL



SOMMAIRE

LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE »	3
LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ	4 & 5
UN BEL ÉTÉ À St MARTIN	7 à 10
« SÉSAME CULTUREL 2022 »	11
BÉNÉVOLAT CULTUREL	11
L'ÉCHO DE LA BIBLIO	11
L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE	12
L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU BOISSET	14 & 15
DOSSIER PRÉVENTION SAISON ESTIVALE	16 & 17
DES SERVICES À VOTRE SERVICE !	18
ÉTAT CIVIL	19
NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS	19

Bulletin municipal de la commune de Saint Martin de Castillon édition juin 2022
Imprimé par nos soins en 450 exemplaires
Téléchargeable en ligne sur le site www.saintmartindecastillon.fr
Directrice de publication et rédaction Charlotte CARBONNEL- Maire et Maggy GRÉGOIRE
Ont collaboré à ce numéro : Mesdames Métayer, Falanga, Renaud et Barral

LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE »

Quatre participants ont concouru à cette nouvelle édition du concours « photo à la Une ». La photo gagnante est présentée à la Une, il s'agit d'une photo de Madame Marjorie SOUQUET, intitulée « *L'aquarelle du ciel* ». Voici les autres clichés qui étaient en lice :



« La Fontaine et le cœur de Berdine » - © Odile DUDOUET



« Mon beau village » - © Faustine REYNIER



« Cour intérieure, Grand'ruie » - © Alain LAVARENNE

Modalités de participation

Ce « Concours » est organisé par la Mairie. La Commission Culture est le jury qui examine l'ensemble des clichés en établissant un classement selon le respect des critères retenus (photo récente avec un titre et sur le thème : la commune) et la qualité esthétique de l'image. Les participants devront faire parvenir par mail en mairie (communication@saintmartindecastillon.fr), leur photo et la fiche d'inscription au concours disponible sur le site de la mairie ou sur demande. Par retour de mail, les participants recevront une confirmation d'inscription.

Ainsi, dès maintenant, envoyez votre création avant le 25 août pour la parution de septembre 2021.

Les photographes accepteront que la Mairie de Saint Martin de Castillon ait la propriété pleine et entière des créations, quelle que soit leur nature, leur forme et leur support. Une exposition rétrospective des PHOTOS À LA UNE pourrait être envisagée périodiquement au village.

Envie de participer ? N'hésitez pas à offrir un nouveau regard sur SMC !

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

.Séance du 07 avril 2022

Budget - Affectation des résultats 2021 – Budget principal

Il est rappelé que les résultats du compte administratif 2021 se soldent comme suit :

- **Section de Fonctionnement** => excédent de 136 110,45€
- **Section d'Investissement** => excédent de 198 716,13 €

Il est décidé d'affecter les résultats cumulés de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- => résultat d'Investissement reporté 198 716,13€
- => excédent de fonctionnement capitalisé 5 000,00 €
- => résultat de Fonctionnement reporté 131 110,45 €

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.



Budget - Affectation des résultats 2021 – Budget annexe Transports Scolaires

Il est rappelé que les résultats du compte administratif 2021 se soldent comme suit :

- **Section de Fonctionnement** => déficit de 8 155,69 €
- **Section d'Investissement** => excédent de 103 363,08 €

Il est décidé d'affecter les résultats cumulés de l'exercice 2021 de la façon suivante :

- => résultat d'Investissement reporté 103 363,08 €
- => déficit de Fonctionnement reporté 8 155,69 €

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Finances - Taux des recettes fiscales locales (FB-FNB) - 2022

Il est décidé de maintenir le taux des recettes fiscales locales à l'identique de 2021. soit :

Taxe Foncière Bâti : 24,99% - Taxe Foncière Non Bâti : 70,40 %

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Budget - Approbation des Budgets Primitifs de la commune 2022

Les budgets Primitifs 2022 approuvés sont les suivants :

Budget principal de la Commune

- recettes Investissement = 413 527,00 €
- dépenses Investissement = 413 527,00 €

- recettes Fonctionnement = 906 334,00 €
- dépenses Fonctionnement = 906 334,00 €

Budget Annexe Transports Scolaires

- recettes Investissement = 114 616,00 €
- dépenses Investissement = 114 616,00 €

- recettes Exploitation = 62 800,00 €
- dépenses Exploitation = 62 800,00 €

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

NB : Deux autres délibérations portaient sur la constitution de provisions pour les créances douteuses sur les deux budget (110€). Les deux dernières concernaient la modification de la régie et le vote des tarifs pour le repas du 8 mai.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Séance du 12 mai 2022

Administration générale – Modalité de publicité des actes

Cette délibération portait sur la réforme de la publicité des actes des collectivités. Le principe est la publication des actes par voie électronique. Toutefois, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication. Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la publicité par affichage.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Centre de loisirs – Fixation des créneaux d'ouverture du centre loisirs « ALSH Le Boisset » pour l'été 2022

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir l'ALSH du lundi au vendredi selon le calendrier suivant : du vendredi 08 juillet au vendredi 29 juillet 2022.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Piscine municipale – Fixation des créneaux d'ouverture et des tarifs de la piscine municipale pour l'été 2022

Il est proposé au conseil municipal d'ouvrir la piscine selon le calendrier suivant

La piscine serait ouverte tous les jours sauf les vendredis de 10 h 30 à 13 h 00 et de 14 h à 18 h 30.

Ce créneau pourrait commencer le samedi 09 juillet et se terminer le dimanche 28 août 2022.

Il est également proposé de maintenir les tarifs 2021, tout comme la gratuité des entrées le jour de l'ouverture.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Tarifs des différentes prestations culturelles pour l'exercice 2022

Il est nécessaire de fixer les tarifs des différentes prestations culturelles pour l'exercice 2022 :

Tarif pour les manifestations « Lectures du jeudi » => 5€ la place 15€ les quatre

Tarif pour les représentations théâtrales du « Georges Sand la Voix de la Liberté » et « Molière » => 15 € la place,

Tarif pour les concerts de piano Jazz et classique => 15 € la place

Création d'un pass culture saison 2022 => 50€

Il est précisé que la gratuité sera appliquée aux moins de 12 ans sur l'ensemble des manifestations.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Attribution de subventions aux associations

Sur avis de la commission culture il est proposé la répartition suivante de l'enveloppe de subventions.

Association Farandrôle => 2 000€

Association Foyer Rural => 2 000€

Association Association des Parents d'élèves « APE » => 1400€

Association Bergerie de Berdine => 1 000€

Association « Le son des pierres » => 250€

Association départementale des comités communaux feux de forêt de Vaucluse => 229 €

Association « Bouliste du Calavon » => 200€

Association Le Souvenir Français => 100€

Association « Festival des cinémas d'Afrique » => 100€

Association « Bonnieux Généalogie » => 100€

Association « Amicale des Anciens Résistants secteur d'Apt et leurs descendants » => 50€

Le conseil a approuvé à l'unanimité l'ensemble de ces délibérations étant précisé que Thierry ESTELLE vice-président de l'association Farandrôle n'a pris part ni aux débats, ni au vote concernant la Farandrôle, tout comme Alain Rivoal concernant l'ABC.

NB : Deux autres délibérations portaient sur une décision modificative sur le budget transports scolaires pour 500€ ainsi qu'une modification du tableau des effectifs non permanents.

Il est rappelé que les délibérations sont des documents publics et consultables en mairie. Les comptes-rendus, rédigés sous forme de procès-verbal détaillé, sont également téléchargeables sur le site : <https://saintmartindecastillon.fr/votre-mairie/actions-municipales/conseils-municipaux/>



La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 23 juin 2022. Elle sera ouverte au public en présentiel et diffusée en direct via la page Facebook de

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

Rappel des Résultats de la commune au 1^{er} tour

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Jean-Luc MÉLENCHON	141	21,83	27,38
M. Emmanuel MACRON	116	17,96	22,52
Mme Marine LE PEN	110	17,03	21,36
M. Éric ZEMMOUR	38	5,88	7,38
M. Jean LASSALLE	27	4,18	5,24
Mme Valérie PÉCRESSE	26	4,02	5,05
M. Yannick JADOT	19	2,94	3,69
Mme Anne HIDALGO	15	2,32	2,91
M. Fabien ROUSSEL	11	1,70	2,14
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	9	1,39	1,75
M. Philippe POUTOU	3	0,46	0,58
Mme Nathalie ARTHAUD	0	0,00	0,00

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	646		
Abstentions	123	19,04	
Votants	523	80,96	
Blancs	7	1,08	1,34
Nuls	1	0,15	0,19
Exprimés	515	79,72	98,47

Résultats de la commune au 2^d tour

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Emmanuel MACRON	236	36,48	54,13
Mme Marine LE PEN	200	30,91	45,87

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	647		
Abstentions	148	22,87	
Votants	499	77,13	
Blancs	54	8,35	10,82
Nuls	9	1,39	1,80
Exprimés	436	67,39	87,37

En raison des arrondis à la deuxième décimale, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100%.

UN BEL ÉTÉ À St MARTIN

La Piscine Municipale



La piscine sera ouverte du **samedi 09 juillet au dimanche 28 août 2022.**

Tous les jours sauf les vendredis de 10 h 30 à 13 h 00 et de 14 h à 18 h 30.

La gratuité sera appliquée le jour de l'ouverture.

Tarifs :

- enfants, ados : 2,00 € (jusqu'à 18 ans)
- adultes : 4,00 €
- centre aéré : 1,40 € (enfants et accompagnateurs)
- abonnement enfants : 17 € (le carnet de 10 tickets)
- abonnement adultes : 36 € (le carnet de 10 tickets)

Le maître-nageur vous propose...

Le maître-nageur, Monsieur Ludovic EMANUELY, vous propose différentes activités, détaillées ci-après :

Leçons de natation : débutants, perfectionnements pour enfants, adultes, seniors ; 20 € les 25 mn. Horaires de gré à gré.

Aquagym : gymnastique aquatique ; 8 € la séance de 45 mn. 65 € les 10 séances. Cours collectifs avec horaires fixes données le 9 juillet.

Aquapalm : travail des jambes et fessiers en nageant avec palmes. Vous venez avec vos palmes. 20 € la séance de 25 mn. Horaires de gré à gré. Cours collectifs.

Aquaphobie : Apprendre à "apprivoiser" l'entrée dans l'eau et le bain. Ne plus en avoir peur. Enfants adultes, seniors. 30 € les 25 mn. Horaires de gré à gré. Individuel.

BéBés nageurs : Avec les parents dans l'eau, les bébés font connaissance du milieu aquatique. 20 € la séance de 25 mn. Horaires de gré à gré. Cours collectifs

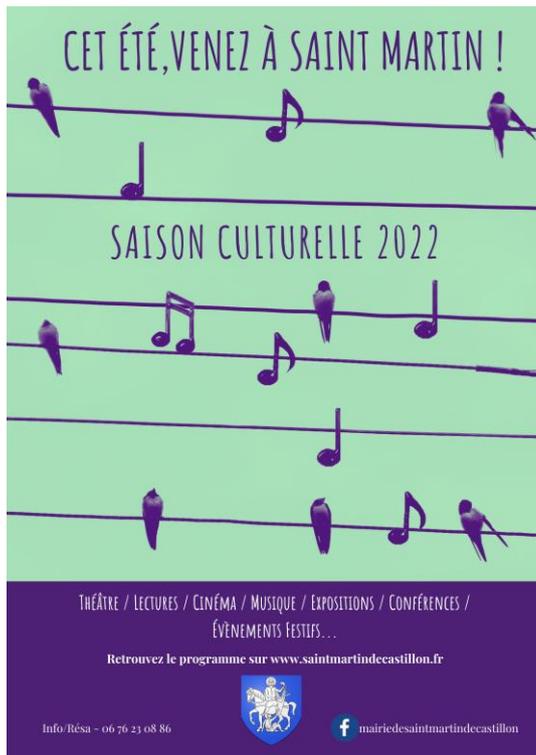
Prénatale : horaires grès à grès. Décontraction, gymnastique douce et adaptée pour femmes enceintes. 20 € la séance de 25 mn. Horaires de gré à gré. Cours collectifs

Aqua-déstress: pour se décontracter, se déstresser, lâchez prise, grâce à des exercices de respiration dans l'eau. 20 € la séance de 25 mn. Cours collectifs

Ces prestations sont gérées directement par Monsieur EMANUELY, pour tout renseignement, nous vous invitons à le contacter directement au 06 80 26 97 19 ou envoyer un mail à ludovic.emanuely@mnssf.org

UN BEL ÉTÉ À St MARTIN

La Saison culturelle



La saison culturelle 2021 était une gageure, parce que c'était la première fois que la Mairie de Saint Martin se lançait dans un projet culturel. Ce que d'autres communes voisines font naturellement depuis longtemps, il nous a fallu l'imaginer chez nous, l'organiser, le mettre en place... En 2021, vous avez été surpris, parfois même rétifs ou mal informés, mais vous avez aussi été heureux de participer à nos événements 2021, et enthousiastes. Pourtant, les conditions de mise en œuvre étaient alourdies par l'ambiance teintée d'inquiétude.

Depuis quelques petits mois, les sourires sont plus légers, les regards se croisent plus sereinement. L'été 2022 approche...

Cette année, des artistes reviennent au rendez-vous de Saint Martin, et d'autres arrivent pour la première fois et sauront vous reconnaître comme un public accueillant et attachant. Notre souhait se concrétise en 2022. La Saison culturelle 2022 à Saint Martin confirme les rendez-vous de l'an dernier et en ajoute même, pour le plaisir de ces moments intenses.

De la musique, toujours et encore plus ! C'est la petite église du

Boisset qui sera le lieu principal de ces rencontres. De la musique classique, et du jazz ! Quatre soirées du mois d'août seront dédiées à la musique, les 12, 19, 22 et 23 août. Tout d'abord, les Suites de Bach pour violoncelle et les duos violon/violoncelle de **Marie et Audrey Janez** qui nous font le plaisir de revenir cette année.

Une nouveauté d'importance : nous accueillerons le **Quatuor Messiaen** dans lequel joue Hanna Perron, fille de notre ami David, accompagnée de ses amies. Ces quatre jeunes étudiantes ont créé leur formation musicale, le Quatuor Messiaen. Leur programmation très originale est la preuve que les instruments à cordes ne sont pas réservés à des compositeurs classiques et peuvent faire vibrer sur des musiques modernes, dansantes et éternelles, je fais référence au tango ! Le Tango, c'est l'imaginaire collectif, c'est la sensualité et l'émotion... de la musique au corps ! Nous demanderez-vous des cours de Tango l'an prochain ??

Enfin, le piano ! Une session audacieuse mais tellement séduisante : « **Piano au Boisset : classique et jazz !** » deux soirées successives, des pianistes de grande qualité cette fois et un vrai beau piano pour que ces moments soient inoubliables ! L'Eglise du Boisset n'est pas immense : il faudra penser à réserver vos places !

Le théâtre cette année ? Dans la Chapelle des Pénitents, au village. Deux belles représentations vous seront proposées, très différentes l'une de l'autre, ce sont des créations de Compagnies théâtrales, autour de grands auteurs qui ne sont pas des inconnus : George Sand, et Molière ! L'une, le 6 juillet et l'autre, le 21 août. Avoir une « Chargée de la culture » ancienne prof de Lettres colore aussi les Saisons culturelles de l'envie de partager une réflexion littéraire accessible et joyeuse, parce que les comédiens ont pour première mission d'amuser le public et de lui donner matière à penser, sans trop se prendre au sérieux !



UN BEL ÉTÉ À St MARTIN

La Saison culturelle



Maintenus avec un grand bonheur, nos rendez-vous avec les Jeunes Comédiens, dans leurs **Lectures du jeudi** qui seront présentées dans le cadre idyllique du Petit Théâtre de pierres, comme l'an dernier. Cette année, nos Jeunes Comédiens sont tous Avignonnais, tous sortis de l'Ecole de théâtre Actéon et tous très impliqués depuis des mois, dans la création de leur spectacle à Saint Martin. Philippe, Océane, Adèle, Rémi, Eléna... Ils attendent d'entrer en scène devant vous, pour la première fois devant un « vrai » public ! Nous espérons que vous serez nombreux et fidèles à ces Lectures, tous les jeudis, du 21 juillet au 1er septembre, et de 19h à 20h.

Autre rendez-vous gravé dans le marbre pour l'avenir : **La Strada** ! Eh oui, le Cinéma s'installe enfin cette année à Saint Martin ! Et même, en ouverture de la Saison : samedi 18 juin, un film sera projeté à la Chapelle des Pénitents ! Puis, le soir du 15 août, en clôture des festivités de la fête votive, La Strada reviendra, et cette fois la projection du film en plein air sera offerte par la Mairie. À partir de l'automne, nous verrons revenir La Strada tous les deux mois. Ce partenariat avec le cinéma itinérant est le symbole pour tous les Saint-Martinois d'une belle renaissance. Tous les Artistes qui sont passés et passeront par Saint Martin confirment cette impression que nous partageons tous : lentement mais sûrement, Saint Martin entre dans une nouvelle ère !

En 2022, en plus de traditionnelle exposition de « *La Palette Saint-martinoise* », nous vous proposons la présentation d'**expositions de peinture** dans la Chapelle des Pénitents. Dans les secondes quinzaines de juillet puis d'août, vous sera proposée la découverte de deux peintres. Olivier Verdon, un artiste soucieux de rendre compte de ce qui l'entoure, simplement et avec une grâce particulière... Jaber, un grand peintre décédé récemment, dont l'œuvre est dédiée à l'Art brut aux couleurs toniques, aux traits épais exprimant sa propre vision inattendue... Ces deux univers très différents vous donneront matière à entrer dans des émotions que vous aurez plaisir à partager.

Bien sûr, cette saison culturelle ne pourrait être complète sans la collaboration de **nos associations locales** qui vous inviteront à des Lectures de Contes, de grands repas festifs, un vide grenier, un bal-Concert, les « Estivales » de Berdine, et surtout des Concours de Boules régulièrement organisés tout au long de l'été par notre cher Alain Rivoal.

Les **fêtes votives** ? Oui, le Boisset sera en fête à son traditionnel rendez-vous du samedi 2 juillet. Quant à notre « 15 août », il sera porté par un nouvel élan cette année. La Mairie a repris le flambeau porté depuis tant d'années par le « Comité des Fêtes » qui a décidé de s'arrêter, après deux ans d'interruption imposée. La Fête du 15 août va redevenir le grand moment tant attendu de l'été à Saint Martin ! Les 13, 14 et 15, nous vous attendons nombreux et la Mairie met toute son énergie à vous faire aimer encore et toujours la grande fête de l'été à Saint Martin.

Du 18 juin au 28 août, restez avec nous ! Et pour le dernier rendez-vous de la Saison culturelle, mercredi 28 août, à 18h, soyez bien là, entre la Chapelle de l'Espérance et le Bar de la Fontaine : nous vous accueillerons pour vous annoncer de nouvelles aventures...



UN BEL ÉTÉ À St MARTIN

Des initiatives mises à l'honneur !

Le petit marché de l'été !



Saint-Martinoises, Saint-Martinois, venez (re-)vivre de joyeux moments de convivialité tous les jeudis soir de l'été, en compagnie des producteurs, artisans et artistes de Saint-Martin et des environs !

De 18h30 à 20h, tous les jeudis du 30 juin au 1er septembre inclus, venez découvrir les talents — plus ou moins cachés — des habitants de nos communes. Car oui, il y a un véritable savoir-faire, ici, juste là, dans nos collines. Du beau, du bon, du local, de l'artisanal... Le fruit de la passion des femmes et des hommes qui seront fiers de partager avec vous, pour le plaisir des papilles, des yeux ou du cœur.

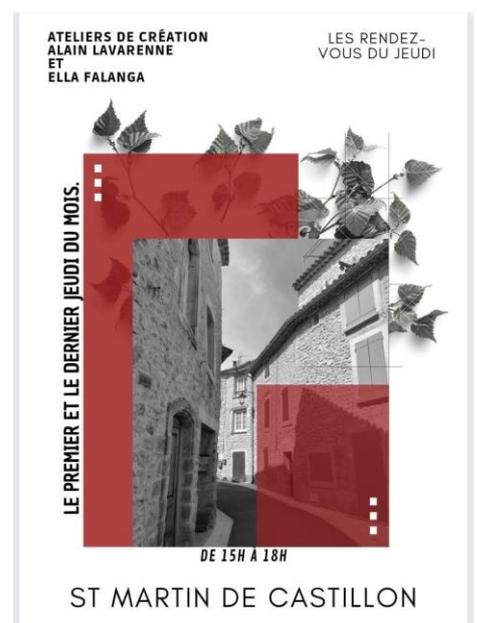
Et plutôt que de vous balancer une assommante liste*, je vous lance une simple invitation : venez découvrir nos merveilles par vous-mêmes ! Il y en aura pour tous les goûts et toutes les bourses.

Alors, pour que ces jeudis soir soient de vrais moments festifs, nous comptons sur vous, nombreux et joyeux. Psst : nous serons juste à côté du bar, à l'heure de l'apéro (je dis ça, je dis rien) !
Jaqueline RENAUD

Les ateliers de création de la Grand' rue !

Nos deux artistes de la « Grand' Rue » Alain Lavarenne et Ella Falanga, vous accueillent tous les premiers et derniers jeudis du mois de 15h à 18h pour des ateliers de création.

***Création artistique, lectures, produits locaux,
Saint Martin, le jeudi, c'est « The place to be » !***



« SÉSAME CULTUREL 2022 »

Une nouveauté pratique pour la Saison Culturelle à Saint Martin



Aller au spectacle, ça coûte cher ! Si cela a toujours été vrai, cette réalité devient aujourd'hui une réelle contrainte et nous en avons bien conscience au Service culturel de la Maire. Aussi, nous avons fait une proposition lors d'un Conseil Municipal de ce printemps, qui a été votée à l'unanimité....

La création d'une sorte de passe culturel, que nous avons appelé le « Sésame Culturel 2022 » ! Si une personne souhaitait assister à tous les spectacles de la saison (spectacles payants dont nous gérons la billetterie), elle devrait dépenser 70 € et cela, sans participer financièrement aux deux récitals de musique classique qui

sont proposés « au chapeau » car les artistes acceptent que leur prestation ne soit pas rémunérée par « un cachet » mais selon les moyens de chacun des spectateurs.

Nous avons donc décidé de proposer un « Sésame Culturel 2022 » au prix de 50€. Une carte nominative vous sera attribuée en échange de cette somme et cela vous permettra de vous présenter à tous les événements, et d'éviter l'attente au guichet.

Enfin, le « Sésame Culturel 2022 » est à retirer dès maintenant, en mairie ou à la bibliothèque, et peut être payé en deux chèques.

La Culture, ça se partage ! mais avant de la partager, encore faut-il se donner les moyens de la découvrir. Nous espérons que cette nouveauté pratique proposée par la Mairie, toujours au service de ses administrés, sera une aide qui vous incitera à venir souvent, très souvent, assister à nos événements culturels 2022.

BÉNÉVOLAT CULTUREL

Envie de participer à l'organisation de Saison Culturelle à Saint Martin ?

Si vous êtes sensible à l'Art et avez plaisir à en parler, si vous avez du temps et plus de 18 ans, venez rejoindre les équipes de la Mairie cet été. En juillet et août, nous recherchons des « chargés d'accueil et de surveillance » des expositions de peinture présentées à la Chapelle des Pénitents.

La prestation n'est pas rémunérée mais rétribuée en « Sésame Culturel 2022 » et/ou carnets de tickets d'entrée à la piscine municipale.

Pour plus d'informations, appeler le 06.76.23.08.86 ou envoyez un courriel à culture@saintmartindecastillon.fr

L'ÉCHO DE LA BIBLIO

Dans le cadre des activités proposées par la bibliothèque nous tenions à revenir sur le cycle d'animations « *Des molas racontent...* » organisé par le réseau des médiathèques en collaboration avec l'association des arts premiers et peuples minoritaires.

Une exposition, une conférence grand public et le 1^{er} avril 2022, ce sont les enfants de l'école primaire de St Martin (CM1 ET CM2) ont pu rencontrer Alain Becker, ethnologue, pour une conférence sur le peuple Kuna (Amérique latine) et son art "des molas" (broderie fine de plastrons servant à faire passer des messages) une belle rencontre...

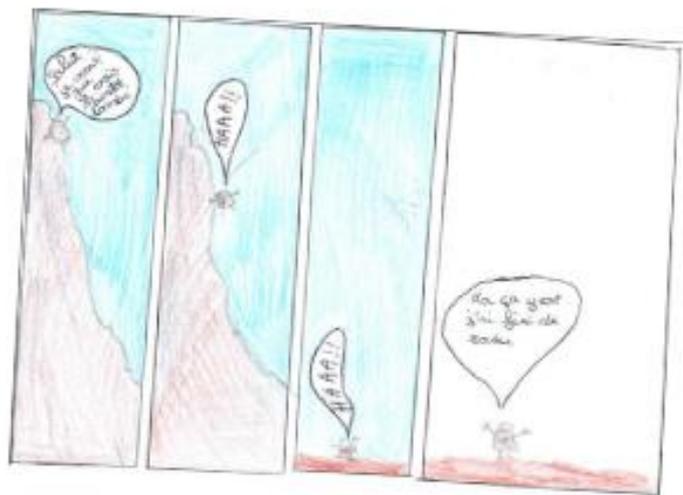


L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE Les élèves de CM2

Entre géologie et paléontologie dans le Parc Naturel Régional du Luberon

Pour les élèves de CM2 de Saint Martin de Castellon

Après avoir compris d'où venaient les pierres que l'on trouve dans nos jardins, aux alentours de l'école...



nous avons découvert que des animaux préhistoriques avaient pu laisser leurs traces sur une dalle.



L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE Les élèves de CM2

Puis nous avons appris à lire un paysage, en essayant de le représenter, de faire apparaître les reliefs, les éléments qui permettent de nous repérer.

Enfin, pour conclure, nous sommes allés à Perréal, réserve classée par l'UNESCO pour ses plantes rares et l'originalité de son sol. Nous avons observé les pierres, les sols, les paysages, les argiles colorés par les ocres... Nous avons même pu observer des traces des sables. Nous remercions Delphine et Alexandre de la Terre en tête pour toutes ces découvertes.



Florian, Luciana, Anna, Max, Nima, Nna, Mathis, Marilou, Bloma, Jabela, Emma, Jayden, Lorenza, Leo

L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU BOISSET

Le jardin des enfants



L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU BOISSET

Matinée avec Cyril, pompier à la caserne d'Apt.



DOSSIER PRÉVENTION SAISON ESTIVALE

L'eau une ressource précieuse économisons là !

Dans le cadre du classement de notre département en « Alerte sécheresse », la Préfecture de Vaucluse demande la mise en application de mesures de restriction de l'usage de l'eau qui visent toutes les catégories d'usagers (entreprises, agriculteurs, collectivités, particuliers...). Ces mesures, concernent notamment :

- ✓ La réduction de 20 % des prélèvements d'eau quel qu'en soit l'usage,
- ✓ L'interdiction de prélever et d'irriguer de 9 h à 19 h, à l'exception de la microaspersion, du goutte-à-goutte, des cultures en godets, semis et jeunes plantations,
- ✓ L'interdiction d'arroser les pelouses, massifs fleuris, jardins potagers, terrains de sport de 9 h à 19 h,
- ✓ L'interdiction d'arroser les espaces verts et les ronds-points (sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an si l'arrosage est effectué entre 19 h et 9 h),
- ✓ L'interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage professionnelles utilisant du matériel haute pression et équipées d'un système de recyclage de l'eau, à l'exception des obligations réglementaires (véhicules sanitaires ou alimentaires), techniques (bétonnières...) et liées à la sécurité,
- ✓ L'interdiction de remplir les piscines et spas privés, seule la mise à niveau pour raisons sanitaires étant autorisée,
- ✓ La fermeture des fontaines, sauf celles fonctionnant en circuit fermé ou alimentées par une source.

Afin de réduire les consommations d'eau, voici quelques trucs et astuces qui pourront être utile !

Soyons tous citoyens, économisons l'eau

ECONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource mais aussi réduire ses dépenses !

À LA MAISON

- Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides**
- Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette**
- Préférez les douches aux bains : Un bain consomme 5x plus d'eau**
- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau**
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau
- L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes**

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

- 20%** Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
- Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = des centaines de m³ par an**

AU JARDIN

- 1 binage = 2 arrosages**
- Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol**
- Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite**
- Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage**
- Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...**
- Régalez correctement vos appareils d'arrosage automatique**
- Recueillez l'eau de pluie pour arroser**
- Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens**
Tenez compte de la pluie prévue ou tombée
N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies

sur une idée originale de la préfecture du Morbihan

DOSSIER PRÉVENTION SAISON ESTIVALE

Canicule, risque de noyade et feu de forêts

À chaque saison, nous faisons un petit rappel de prévention des risques. L'été, nous le savons, les dangers les plus courants sont liés aux risques canicules, de noyade et feu de forêts. Voici quelques conseils pour passer l'été en toute sérénité.

FEUX DE FORÊT

Pour limiter le risque, vous pouvez agir !



Respectez les interdictions d'accès aux massifs forestiers



Ne jetez pas vos mégots par la vitre de votre véhicule



N'allumez ni feu ni barbecue aux abords des forêts



N'utilisez pas de matériels susceptibles de déclencher un feu (disqueuse, poste à souder...)




CANICULE, FORTES CHALEURS

Adoptez les bons réflexes



BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
À TEMPÉRATURE AMBIANTE MÊME SANS SOIF



SE VENTILER* SE RAFFRAÎCHIR
RECOMMANDATION DE L'ARS : L'usage du ventilateur électrique n'est pas recommandé. En cas de chaleur, le ventilateur individuel exposé dans un placard, pour une personne seule, ne présente aucun risque de contamination.



SE MOUILLER LE CORPS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR
(BRUMISATEUR, GANT HUMIDE, DOUCHE...)



MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS
FERMER LES VOILETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE
EN ÉVITANT LES ALIMENTS TROP GRAS ET TROP SUCRÉS



NE PAS BOIRE D'ALCOOL, ÉVITER LE CAFÉ



ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES



DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SON ENTOURAGE



ÉVITER DE SORTIR AUX HEURES LES PLUS CHAUDES
11H-17H



PORTER UN CHAPEAU, DES VÊTEMENTS AMPLES EN COTON



SE PROTÉGER LA PEAU AVEC DE LA CRÈME SOLAIRE ÉCRAN TOTAL



DEMANDER CONSEIL AUPRÈS DE SON MÉDECIN
EN CAS DE MALADIE OU DE TRAITEMENT

~ Baignades ~

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !

● VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillés.



Baignez-vous en même temps que votre enfant, restez toujours avec lui quand il joue au bord de l'eau



Ne faites pas autre chose lorsque votre enfant se baigne



Ne restez pas le regard fixé sur votre téléphone ou votre tablette



Ne vous absentez pas, même quelques instants.

OU
Designez un SEUL ADULTE sachant nager responsable de la surveillance

LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque été, les noyades accidentelles provoquent environ 50 décès chez les enfants de moins de 13 ans. Un manque de surveillance est relevé dans 1 noyade sur 2.

ATTENTION AU CHOC THERMIQUE !

SOYEZ VIGILANT LORSQUE LA DIFFÉRENCE DE TEMPÉRATURE ENTRE L'EAU ET L'AIR EST IMPORTANTE



Pourquoi ?
Vous risquez un choc thermique : vous pouvez perdre connaissance et vous noyer.

Quels sont les signes d'alerte ?
Crampes, frissons, troubles visuels ou auditifs, maux de tête, démangeaisons, sensation de malaise ou de fatigue intense.

Comment réagir en cas de choc thermique ?

1. Faites des gestes de la main et demandez de l'aide.
2. Sortez de l'eau rapidement et réchauffez-vous.
3. Si les signes ne disparaissent pas rapidement, appelez les secours.

NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE : 15 - 18 - 112

DES SERVICES À VOTRE SERVICE !

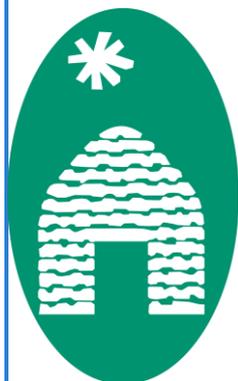
LE LIEN, UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ :

Ce guichet mobile est un espace de renseignements et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés par un agent, dans leurs démarches administratives en ligne : formation, emploi, retraite, santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier est **présent à St Martin le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h à 12h.**

Il est précisé que les artisans peuvent faire appel à ce service pour trouver assistance dans leurs démarches de facturation sur CHORUS.

Accès entièrement gratuit et confidentialité respectée.

Tous les renseignements en téléphonant au 07 85 10 33 80 ou 04 90 04 49 70, ou encore avec le lien contact@paysapt-luberon.fr



L'ARCHITECTE CONSEIL DU PARC DU LUBERON :

Les permanences, de conseil architectural et rénovation énergétique, proposées par Parc Naturel Régional du Luberon, aux habitants du territoire, ont lieu, le lundi matin, tous les quinze jours en mairie.

Nous vous remercions de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL :

Madame Annie DELAUP, Présidente de l'ADMR (Caseneuve, Saint Martin de Castillon, Saignon) vous reçoit, lors de la permanence d'accueil le **1^{er} jeudi de chaque mois de 10h à 12h** au local de l'association (mairie de Caseneuve).

Contacts : 06.15.53.83.98 ou coustellet@admr84.org



ÉTAT CIVIL

Décès :

Monsieur Patrick NGUYEN-HUU est décédé le 29 avril 2022

Madame Pascale CULOT est décédée le 30 mars 2022

Madame Denise JOBERT est décédée le 10 avril 2022

Monsieur Denis CLÉMENT est décédé le 9 mai 2022

Monsieur Roger MINUTOLO est décédé le 14 mai 2022

Nos pensées vont à leurs proches.

NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS

URGENCES ET SECOURS :

- Urgences 112
- Pompiers 18
- SAMU 15
- Police 17

MAIRIE : Accueil 04 90 75 20 08 ou mail : accueil@saintmartindecastillon.fr

SIRTOM : [04 90 04 80 21](tel:0490048021) ou mail contact@sirtom-apt.fr

La déchetterie de VIENS : 04.90.76.52.92

- se situe sur la D33, en montant vers Viens, sur la gauche.

- est ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 13h à 17h.

CCPAL : [04 90 04 49 70](tel:0490044970) – ou mail contact@paysapt-luberon.fr (**Urgence service des eaux 06 76 98 75 77**)

Retrouvez l'annuaire des artisans, commerçants et producteurs de la commune sur notre site internet, ou dans sa version papier annexée à ce numéro.



Bel été et bonnes vacances à tous !

Prochain numéro – Septembre 2022

